

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
ET DU COMITÉ-CONSEIL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION
DES PROGRAMMES COURTS
2018-2019**

Le 26 septembre 2019

Commission
des études



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

1. Sommaire des travaux	2
2. Analyse des projets de programmes	3
2.1 Programmes menant à l'obtention d'un grade	3
2.2 Programmes courts	5
2.2 Dossiers en cours d'évaluation	8
3. L'évaluation des instituts de l'Université Laval	8
4. Mandats particuliers	8
4.1 Comité sur la langue dans une perspective de recrutement, de réussite étudiante et d'employabilité des diplômés des cycles supérieurs. Constats et recommandations à l'intention des membres de la Table des responsables facultaires des études.	8
4.2 L'Internationalisation de la formation à l'Université Laval	9
4.3 Comité-conseil sur la liberté d'expression	10
5. Création du Bureau de la qualité des programmes	11
6. Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres au cours de l'année 2018-2019	11
6.1 La langue d'enseignement, les compétences langagières et les exigences des programmes	11
6.2 Les Chantiers d'avenir	12
7. Remerciements	12
ANNEXE 1	14
Liste des membres de la Commission des études – Année 2018-2019	14
ANNEXE II	15
Dossiers de la Commission 2018-2019	15
Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2018-2019	15

En vertu de l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission des études fait rapport de ses travaux au Conseil universitaire une fois l'an.

La Commission compte 19 membres avec droit de vote, y compris la présidente, ainsi que des membres d'office sans droit de vote qui sont : la rectrice et le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes ou une personne qui les représente, la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le directeur ou la directrice de la Direction générale des programmes de premier cycle ainsi que la secrétaire permanente de la Commission (Annexe I). En 2018-2019, la Commission a tenu 14 séances régulières.

Relevant du Conseil universitaire, la Commission des études considère toute question pertinente à l'enseignement universitaire qui lui est soumise par le Conseil ou par la rectrice. L'analyse des projets de programmes est effectuée sur une base régulière et prioritaire par la Commission. En outre, depuis l'adoption de la Politique de reconnaissance et d'évaluation des Instituts de l'Université Laval en 2013, la Commission des études a vu s'ajouter à son mandat régulier l'évaluation de ces instituts, processus qui implique aussi la Commission de la recherche, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes et le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation.

À la demande du Conseil universitaire ou de la rectrice, la Commission des études est aussi appelée à remplir des mandats particuliers touchant toute question relevant de la formation universitaire et à produire des avis à leur intention.

1. Sommaire des travaux

Au cours de l'exercice 2018-2019, quatre programmes menant à un grade ont fait l'objet d'un avis de la Commission des études déposé au Conseil universitaire. L'Avis sur les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de la réadaptation a reçu l'aval du Conseil universitaire lors de la séance du 25 septembre 2018. L'avis sur le programme de baccalauréat intégré en finance quantitative a été adopté lors de la séance du 6 novembre 2018 alors que celui sur le programme de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire a été adopté lors de la séance du 7 mai 2019.

Le comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts a soumis pour adoption cinq avis au Conseil universitaire dans le cadre de la procédure accélérée durant cet exercice. L'avis sur le programme de certificat en langue et cultures du monde arabe de même que l'avis sur le programme de DESS en éducation physique et sportive ont été déposés et adoptés lors de la séance du 5 mars 2019. Les avis produits pour le programme de certificat en comptabilité appliquée et pour le programme de DESS en sciences des religions ont été adoptés par le Conseil universitaire le 7 mai 2019. Enfin, c'est lors de la séance du 18 juin 2019 que le programme de diplôme professionnel de troisième cycle en soins pharmaceutiques spécialisés a reçu l'aval du Conseil universitaire. Il est à noter qu'il s'agissait du premier programme de diplôme professionnel de troisième cycle créé à l'Université Laval.

Les membres de la Commission des études ont poursuivi le mandat particulier qui leur a été confié en 2017 sur l'internationalisation de la formation à l'Université Laval et visent le dépôt d'un avis au cours de l'automne 2019. La réalisation de ce mandat a exigé la tenue

de nombreuses rencontres de consultation et d'échanges, une collaboration étroite avec le Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI) et la participation de diverses instances internes et externes à l'Université Laval.

Bien que le premier cycle d'évaluation des instituts de l'Université Laval ait été complété, le Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI) a poursuivi ses travaux auxquels participent la présidente de la Commission des études et la secrétaire permanente. Au cours de l'exercice 2018-2019, le CCRI s'est penché sur les outils et les procédures qui ont permis la réalisation de ce premier cycle d'évaluation des instituts. Le comité a également procédé au suivi des dossiers d'instituts à travers les différentes étapes vers l'obtention de la reconnaissance institutionnelle. Le comité a également rencontré les promoteurs d'un projet d'institut en soins palliatifs.

Enfin, la Commission a procédé à la révision de ses Règles de fonctionnement, conformément à l'article 115 des Statuts de l'Université Laval. La version mise à jour est entrée en vigueur le 21 février 2019.

2. Analyse des projets de programmes

2.1 Programmes menant à l'obtention d'un grade

2.1.1 Maîtrise et doctorat en sciences de la réadaptation

L'Université Laval est l'une des universités les plus actives en recherche en sciences de la réadaptation au Canada. Cependant, les étudiants qui poursuivent une formation à la recherche en sciences de la réadaptation s'inscrivent dans les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences cliniques et biomédicales, concentration adaptation/réadaptation. Le développement d'une offre de formation attirant de plus en plus d'étudiants au Département de réadaptation et la dynamisation de la recherche, notamment à la suite de la création du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et en intégration sociale (CIRRIS), ont conduit la Faculté de médecine à élaborer un projet de programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de la réadaptation. Ces nouveaux programmes accentuent la visibilité du domaine et viennent également compléter l'offre de formation constituée du microprogramme en sciences cognitives du langage, des baccalauréats en physiothérapie et en ergothérapie et des maîtrises professionnelles en physiothérapie, en ergothérapie et en orthophonie.

Les sciences de la réadaptation s'inscrivent dans un modèle interdisciplinaire, voire intersectoriel avec des approches de recherche faisant appel à au moins deux des trois grands secteurs des sciences (soit la santé, les sciences naturelles et le génie ainsi que les sciences humaines et sociales) afin de comprendre et résoudre des problématiques complexes. Dans cette perspective, les programmes de maîtrise et de doctorat permettront de former des étudiants et des étudiantes qui contribueront au développement et au transfert des connaissances dans divers domaines des sciences de la réadaptation, allant des aspects organiques (cellulaires ou systémiques) et fonctionnels aux aspects sociaux (déterminants environnementaux et participation sociale).

L'Avis de la Commission des études sur la création de ces programmes de maîtrise et de doctorat a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 25 septembre 2018.

2.1.2 Baccalauréat intégré en finance quantitative

Le milieu des marchés financiers s'est considérablement complexifié au cours des dernières années. Dans un contexte marqué par la nécessité de mieux se préparer et de se protéger contre des événements majeurs comme la débâcle financière de 2008, la finance quantitative s'est développée en tant que spécialisation financière à forte valeur ajoutée. Devant l'émergence de la discipline et l'absence de programmes de 1^{er} cycle au Québec en français, la Faculté des sciences de l'administration (FSA ULaval) et la Faculté des sciences et de génie (FSG) ont envisagé, à l'image des grandes universités canadiennes et d'ailleurs, la création d'un programme de formation de 1^{er} cycle intégré et spécialisé en finance quantitative, offert en français. Ce programme sera rattaché à FSA ULaval

À la base du programme, les composantes retenues visent les fondements de la finance, des marchés financiers et des institutions financières dans le contexte actuel. Les mathématiques, la statistique et la programmation figurent comme composantes au projet de programme et servent à acquérir les connaissances nécessaires ainsi que des habiletés en calcul stochastique, dans les méthodes numériques et dans les principales techniques de simulation en vue de leur application dans le domaine financier.

Dans l'ensemble, le programme vise à former des professionnels et des professionnelles dont les compétences les rendent aptes à prendre des décisions novatrices et axées sur la résolution de problèmes en finance quantitative, dotés de pensée critique, maîtrisant les technologies de pointe tout en étant créatifs et collaboratifs.

L'Avis de la Commission des études sur la création du programme de baccalauréat en finance quantitative a été adopté par le Conseil universitaire lors de sa séance du 6 novembre 2018.

2.1.3 Maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire

En 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) constatait une pénurie de personnel enseignant dans certaines disciplines, notamment en français, en mathématiques et en sciences. Afin de contrer ce manque d'effectif, il favorisait le développement de programmes de formation à l'enseignement menant à la maîtrise qualifiante. D'abord destinée aux personnes en exercice, la maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire proposée par la faculté des Sciences de l'éducation procure une voie de formation supplémentaire à des titulaires d'un baccalauréat disciplinaire n'ayant pas encore de lien d'emploi avec le milieu scolaire.

Il s'agit de la seule formation de ce type offerte à temps complet au Québec, aux personnes des régions de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et d'autres régions de l'Est du Québec qui détiennent un baccalauréat dans une matière enseignée à l'ordre secondaire et qui désirent se qualifier pour l'enseignement. Par la même occasion, elle rend disponibles au réseau scolaire de ces régions, des enseignantes et des enseignants qui présentent un profil de formation différent, soit une formation spécialisée dans leur domaine d'enseignement suivie d'une formation pédagogique

enrichie par une formation à l'analyse de la pratique. À cette époque où de nombreuses commissions scolaires du Québec souffrent d'une pénurie d'enseignantes et d'enseignants, le programme projeté trouve toute sa pertinence.

L'Avis de la Commission des études sur le projet de maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire a été adopté par le Conseil universitaire le 7 mai 2019.

2.2 Programmes courts

2.2.1 Certificat en langue et cultures du monde arabe

Développé grâce à une collaboration entre la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) et la Faculté des sciences sociales (FSS), le programme de certificat comporte différents domaines d'études soit la langue arabe, plus précisément l'arabe standard oral et écrit et quelques variantes de l'arabe dialectal (en particulier l'arabe marocain), et les cultures des pays arabophones vues à travers l'histoire, l'anthropologie, la littérature, l'ethnologie, les sciences religieuses, la science politique, l'archéologie et la communication interculturelle. Rattaché à la FLSH, le programme vise l'apprentissage de la langue arabe et le développement d'une compréhension du monde arabe.

Un stage d'immersion de six crédits en milieu arabophone est offert aux étudiants et étudiantes et un projet de fin d'études permettra la mobilisation des compétences langagières dans le cadre d'un travail favorisant l'intégration des connaissances acquises sur le monde arabe. Conformément à l'article 126 du *Règlement des études* portant sur les objectifs des programmes courts, l'étudiant ou l'étudiante renforcera, outre ses compétences langagières et sa culture générale, ses habiletés d'analyse, de synthèse de même que son sens critique. Dans une perspective de formation tout au long de la vie (*Plan stratégique*, 1.3), le certificat rejoint des candidats et candidates en emploi et le cheminement à temps partiel s'avère bien adapté à leurs besoins. Le certificat pourra s'intégrer en tout ou en partie au baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes de la FLSH.

L'avis du Comité-conseil sur le projet de certificat en langue et cultures du monde arabe a été adopté par le Conseil universitaire lors de la séance du 5 mars 2019.

2.2.2 DESS en éducation physique et sportive

Le projet de DESS en éducation physique et sportive résulte d'une initiative de la FSE et du Département d'éducation physique qui ont travaillé en étroite collaboration avec la FESP. Destiné aux praticiens et praticiennes, le programme fait appel à un corpus de connaissances issues de trois domaines d'études qui servent de pierres d'assise à la formation proposée soit, la didactique, la pédagogie et l'évaluation en éducation physique et sportive (ÉPS).

Le *DESS en ÉPS* vise à amener les étudiants et étudiantes à remettre en question certaines de leurs pratiques et à les adapter de façon à favoriser davantage le

développement multidimensionnel des personnes sous leur tutelle (élèves, athlètes, participants et participantes à des activités physiques). Ils sont appelés à intégrer des méthodologies de travail pour réguler leur intervention, un processus permanent de remise en question personnelle de l'intervention afin d'identifier des adaptations et des solutions qui permettront de mieux répondre aux besoins exprimés à différents niveaux.

Le programme, sous la responsabilité de la FSE, est unique dans son approche faisant une large place à l'apprentissage par l'expérience, une priorité de la Planification stratégique de l'Université.

L'avis du Comité-conseil a été accueilli favorablement par le Conseil universitaire lors de sa séance du 5 mars 2019.

2.2.3 Certificat en comptabilité appliquée

Le projet de certificat élaboré par FSA ULaval vise la formation de praticiens et praticiennes intermédiaires de la comptabilité. Cela implique donc différents objectifs regroupés autour du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Le programme doit minimalement couvrir l'ensemble des composantes du syllabus de la Certification avancée en comptabilité et finance (CACF) de Comptables professionnels agréés Canada (CPA Canada). Les candidates et les candidats sans baccalauréat désirant obtenir la désignation partielle ont accès à ce programme dont la responsabilité a été confiée à FSA ULaval.

Au terme du programme pouvant être complété en une année, comparativement aux quatre années des programmes réguliers pour obtenir le titre de CPA, les étudiantes et les étudiants seront en mesure de réussir l'examen final CACF exigé par CPA Canada pour devenir membre associé. Par la suite, différentes opportunités d'emploi s'offriront aux finissantes et aux finissants. Les personnes ayant complété ce programme pourront également poursuivre leur cheminement en vue d'obtenir le titre de CPA en complétant les cours manquants du B.A.A.- expertise comptable et le DESS en comptabilité afin de se préparer à l'Examen Final Commun (EFC) de CPA Canada, en plus de réaliser un stage de 24 mois.

L'avis du Comité-conseil sur le programme de certificat en comptabilité appliquée a été adopté le 7 mai 2019 par le Conseil universitaire

2.2.4 DESS en sciences des religions

La création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences des religions est motivée par le désir de répondre à un besoin d'information de base rigoureuse, mais aussi de formation critique et d'approfondissement chez des personnes œuvrant dans différents milieux qui détiennent un diplôme de premier cycle. Ces actrices et acteurs sont soucieux de se donner une formation dans le but de mieux connaître et comprendre les phénomènes religieux dans une perspective de sciences humaines et sociales. La proposition actuelle repose sur le désir de la Faculté de théologie et des sciences religieuses (FTSR) de répondre à un besoin d'approfondissement de la formation exprimé par les enseignantes et enseignants en éthique et culture religieuse en ce qui a trait au

phénomène religieux contemporain. Il vise aussi à répondre à un besoin d'information et de formation d'intervenantes et d'intervenants sociaux et du milieu de la santé, sur les grandes traditions religieuses et sur l'interprétation des phénomènes religieux actuels.

Conçu de façon multidisciplinaire, le programme vise l'acquisition et l'approfondissement des connaissances et le développement, en contexte, d'habiletés nécessaires à l'analyse et à l'interprétation des traditions religieuses et des phénomènes religieux actuels. Il regroupe diverses disciplines (histoire, sociologie, anthropologie, psychologie, philosophie, sciences politiques, etc.) qui prennent pour objet l'un ou l'autre des aspects du fait religieux (religions et spiritualités).

Le DESS en sciences des religions, rattaché à la FTSR, vient compléter l'offre de formation de deuxième cycle en sciences des religions à l'Université Laval. Il sera le seul programme du genre dans le réseau universitaire québécois. Son orientation, ses objectifs et sa structure permettront un cheminement gigogne. Les cours créés dans le cadre du DESS seront intégrés à la maîtrise en sciences des religions.

L'avis du Comité-conseil sur le programme de DESS en sciences des religions a été adopté lors de la séance du 7 mai 2019.

2.2.5 Diplôme professionnel de 3^e cycle en soins pharmaceutiques

Ce premier programme de diplôme professionnel de 3^e cycle créé à l'Université Laval est proposé par la Faculté de pharmacie (FPHA) afin d'offrir aux personnes œuvrant en milieu hospitalier, détentrices d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou son équivalent, une formation leur permettant d'exercer un leadership dans l'analyse et le renouvellement de leur pratique professionnelle.

Le *DP3-SPS* vise le développement de compétences professionnelles au niveau d'expert chez des pharmaciennes et pharmaciens déployant, en établissement de santé, des soins pharmaceutiques liés à un domaine de spécialité. Le choix de la psychiatrie comme premier domaine de spécialité repose sur plusieurs éléments, dont le grand intérêt démontré lors d'un sondage mené auprès des pharmaciennes-résidentes et pharmaciens-résidents au terme de leur programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée. Les compétences développées s'articuleront plus particulièrement, mais non exclusivement, autour de la prestation de soins pharmaceutiques relatifs à des situations cliniques complexes ou encore à l'intention de clientèles vulnérables ou très vulnérables. Il est probable que le *DP3-SPS* serve éventuellement de programme de formation menant à la reconnaissance d'une spécialisation professionnelle en pharmacie au Québec

Le programme, rattaché à la FPHA sera développé et offert avec les membres du département clinique de pharmacie de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec du CIUSSS de la Capitale Nationale, de son centre de recherche (CERVO) et de son département clinique de psychiatrie, en ce qui concerne cette première offre de formation.

C'est lors de la séance du 18 juin 2019 que le Conseil universitaire a adopté l'avis du Comité-conseil de la Commission des études sur le programme de diplôme professionnel de 3^e cycle en soins pharmaceutiques spécialisés.

2.2 Dossiers en cours d'évaluation

La Commission a reçu, le 11 juin 2019, les rapports d'élaboration et la documentation afférente aux projets de programmes de maîtrise et de doctorat en psychoéducation. L'étude de ces projets de programmes soumis par la FSE sera portée à l'ordre du jour de la séance de la Commission des études de septembre prochain.

3. L'évaluation des instituts de l'Université Laval

Bien que le premier exercice d'évaluation des instituts de l'Université Laval ait été complété, le Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI), dont font partie la présidente de la Commission des études et la secrétaire permanente, est demeuré actif. Un bilan de l'exercice d'évaluation des instituts, une révision de la grille et des outils d'évaluation ainsi qu'une réflexion sur le cheminement des dossiers de création d'instituts ont alimenté plusieurs rencontres en 2018-2019.

Une consultation auprès des membres de la Commission des études (et ceux de la Commission de la recherche) ayant participé aux évaluations des instituts au cours des deux dernières années a été lancée afin d'obtenir des commentaires additionnels sur le processus d'évaluation de la part des représentants de l'Université Laval.

Enfin, des rencontres ont été organisées à la demande de promoteurs désireux de connaître les étapes menant à la création d'un institut ou d'obtenir des conseils pour la présentation de dossiers auprès des vice-rectorats concernés (VREAE et VRRCI).

4. Mandats particuliers

4.1 Comité sur la langue dans une perspective de recrutement, de réussite étudiante et d'employabilité des diplômés des cycles supérieurs. Constats et recommandations à l'intention des membres de la Table des responsables facultaires des études.

La Table des responsables facultaires des études (TRFE) a mis sur pied, en mars 2018, un Comité sur la langue dans une perspective de recrutement, de réussite étudiante et d'employabilité des diplômés des cycles supérieurs. Ce comité recevait pour mandat de présenter :

« des recommandations à la direction de l'Université quant aux meilleures pratiques à adopter au regard de la langue dans une perspective de recrutement, de réussite étudiante et d'employabilité des diplômés des cycles supérieurs. Plus précisément, le comité se penchera sur les exigences linguistiques d'admission et de diplomation, sur la francisation des étudiants allophones et sur l'utilisation d'une autre langue que le français dans l'enseignement. »

Le comité déposait en septembre 2018 ses constats et recommandations à la TRFE qui les a accueillis favorablement et adoptés en novembre 2018. Le VREAE a sollicité la

Commission des études afin qu'elle lui transmette ses réflexions et commentaires au sujet des propositions formulées par le comité.

Ce mandat du VREAE a suscité l'intérêt de la Commission des études qui poursuivait alors sa réflexion sur l'internationalisation de la formation à l'Université Laval (voir section 4.2). L'état d'avancement des travaux a permis à la Commission d'appuyer les recommandations formulées dans le rapport destiné à la direction de l'Université et de présenter différentes avenues pour concrétiser des mesures et des orientations.

S'exprimant de concert avec les membres, la présidente concluait le texte des Commentaires de la Commission des études dans les termes suivants :

« La Commission est d'avis qu'il importe de bien présenter le contexte dans lequel se situe la démarche institutionnelle et de réaffirmer la prédominance du français à l'Université Laval. Il s'agira de trouver l'équilibre entre les besoins actuels que nous désirons combler et les valeurs de notre institution. L'angle choisi pour aborder la question de l'enseignement dans une langue autre que le français doit être celui de l'enrichissement et non celui d'une possible érosion de l'usage du français : enrichissement pour les allophones qui pourront développer des compétences en français et enrichissement pour les francophones qui pourront consolider leurs compétences dans des langues autres que le français, notamment l'anglais. Les qualifications des finissantes et finissants devront être évoquées afin que l'avantage de posséder des compétences en langue française occupe une place centrale et que les habiletés acquises deviennent un atout. »

4.2 L'Internationalisation de la formation à l'Université Laval

Le mandat entamé en 2017 s'est poursuivi au cours de l'exercice qui vient de s'achever. L'internationalisation de la formation à l'Université a fait l'objet d'échanges entre les membres de la Commission lors de huit des 14 séances régulières. La rédaction d'un projet d'avis s'est poursuivie durant l'été 2019 en vue d'un dépôt à l'automne de 2019.

Outre les discussions qui ont pris place à la Commission, plusieurs rencontres ont eu lieu durant l'année et des invités ont été sollicités pour effectuer des présentations sur différents aspects de l'internationalisation lors de séances de la Commission. Enfin, un sondage a été adressé aux doyens et doyennes afin de connaître les perspectives de développement de la dimension internationale au sein de leurs facultés respectives.

Les personnes suivantes ont apporté leur collaboration à la réalisation du mandat particulier de la Commission des études durant le dernier exercice. Elles ont contribué en partageant leurs expertises, leurs connaissances ainsi que leurs expériences lors de rencontres de travail ou lors de présentations. Que ces personnes trouvent ici l'expression de nos remerciements :

- M. Rénaud Bergeron, vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé (VRAEIS) ;
- M. Richard Poulin, directeur du Bureau international (BI);
- M. Louis Bélanger, directeur de l'Institut québécois des hautes études internationales (devenu École supérieure d'études internationales);

- Mme Rachel Sauvé, directrice de l'École de langues de l'Université Laval (ELUL) ;
- M. Yan Cimon, vice-recteur adjoint VRAEIS;
- M. Marc-Antoine Désy, agent de recherche et de planification au BI;
- M. Francis Brousseau et Mme Julie Shink, respectivement directeur et coordonnatrice d'opérations au Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF);
- Normand Beaudry, Mme Luce Duval et Mme Anne-France Desvignes, respectivement directeur par intérim du recrutement international et agentes de recherche et de planification de la DAIF;
- M. Jean-François Beaudoin et M. Luc Simon, agents de recherche et de planification au Bureau de planification et d'études institutionnelles (BPEI).
- Alexa-Maude Raymond et Marie-Lyne Bourque de la CADEUL qui ont présenté à la Commission l'Avis sur la mobilité internationale produit par la CADEUL au cours de l'exercice 2018-2019.

4.3 Comité-conseil sur la liberté d'expression

Le Conseil universitaire a adopté, lors de la séance du 2 avril 2019, une résolution visant à se doter d'un comité-conseil qui, par ses recherches, devra recommander aux membres du Conseil universitaire des lignes directrices de valorisation et de mise en œuvre de la liberté d'expression à l'Université Laval.

Le Comité-conseil devra notamment proposer :

- des définitions;
- un engagement à la valorisation de la liberté d'expression;
- les conditions gagnantes à mettre en œuvre afin d'offrir un environnement propice aux échanges d'idées, même celles controversées, aux débats ainsi qu'à la médiation;
- l'encadrement des échanges afin d'assurer la sécurité des personnes et le discours courtois;
- la valorisation de la recherche de la vérité et l'usage des faits dans les efforts de communication et les débats;
- la reconnaissance du savoir-faire universitaire et particulièrement de l'Université Laval dans l'expression libre des idées.

Sous la présidence du doyen de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, le comité est composé des présidents et de la présidente des commissions du Conseil universitaire, de six membres du Conseil universitaire dont au moins deux professeurs et deux étudiants. Le comité pourrait être accompagné d'experts en la matière dont un représentant du Vice-rectorat aux ressources humaines et un représentant du VRAEAE. Finalement, la secrétaire générale, la rectrice et le vice-recteur exécutif pourraient participer aux activités du comité, sans droit de vote cependant.

La secrétaire permanente a également été sollicitée pour agir en appui à la présidence du comité-conseil, effectuer des recherches documentaires et planifier les rencontres mensuelles de travail. Le comité-conseil a entrepris son mandat le 14 juin 2019 après une rencontre exploratoire en mai. Ses travaux reprennent en septembre 2019 et s'achèveront par le dépôt d'une politique institutionnelle sur la liberté d'expression attendue en juin 2020.

5. Création du Bureau de la qualité des programmes

La Commission a eu le plaisir d'accueillir lors de sa séance du 6 juin 2019 Mme Caroline Senécal, vice-rectrice adjointe au VREAE, et Mme Annick Jaton, directrice du Bureau de la qualité des programmes (BQP), qui ont présenté cette nouvelle instance institutionnelle qui veillera à accompagner l'élaboration des programmes, en validera la conformité, en assurera l'évaluation périodique et l'amélioration en mode continu. Réunissant les expertises antérieurement abritées par la Direction générale des programmes de premier cycle et la Faculté des études supérieures et postdoctorales, la nouvelle instance créée pourra compter sur la collaboration de la Commission des études pour l'analyse de la cohérence, de la qualité et la faisabilité des projets de programmes qui chemineront vers le Conseil universitaire, puis vers les instances externes d'analyse et d'approbation.

Le BQP a déjà mis à la disposition des facultés différents outils destinés à l'élaboration des programmes et à leur évaluation. La Commission des études collabore déjà à la révision de processus à l'invitation du BQP. L'accompagnement des comités d'élaboration mis sur pied pour développer des projets de constitue un élément central pour l'élaboration de projets de qualité, ce qui sera garant d'un cheminement plus fluide à l'interne comme à l'externe.

La Commission souhaite poursuivre sa collaboration étroite avec le VREAE et souhaite contribuer au succès du nouveau Bureau.

6. Discussions relatives à divers sujets abordés par les membres au cours de l'année 2018-2019

6.1 La langue d'enseignement, les compétences langagières et les exigences des programmes

Outre les commentaires formulés au sujet des recommandations du Comité sur la langue dans une perspective de recrutement, de réussite et d'employabilité des diplômés des cycles supérieurs et les thèmes abordés dans le cadre de son mandat particulier, la langue d'enseignement et les compétences langagières des étudiantes et des étudiants ont constitué des sujets autour desquels les membres ont échangé à plusieurs reprises durant l'exercice 2018-2019.

Les exigences en matière de compétences langagières aux cycles supérieurs ont attiré plusieurs fois l'attention. Malgré de nombreuses incitations à préciser ces exigences, peu de programmes sont explicites quant aux habiletés langagières attendues ou à atteindre, que ce soit pour être en mesure de suivre les enseignements ou pour consulter la littérature de la discipline. La Commission insiste pour que ces exigences soient précisées afin d'agir de façon transparente avec les étudiantes et les étudiants et de s'assurer qu'ils disposent bien des compétences nécessaires pour réussir leur formation.

On souligne également l'importance de développer et de mettre en place différentes dispositions qui permettraient aux étudiantes et étudiants non francophones de développer des habiletés en langue française. L'intégration des étudiantes et étudiants

non francophones à la communauté de même que la qualité de leur expérience étudiante exigent que l'Université continue d'innover dans les moyens proposés pour acquérir des habiletés en langue française (ateliers, activités, cours, etc.), le tout avec l'appui des directions de programme.

6.2 Les Chantiers d'avenir

Outre la participation de la présidente à l'étude des projets de formation soumis dans le cadre des Chantiers d'avenir, la Commission a souhaité inviter le vice-recteur adjoint au VREAE responsable du dossier des Chantiers d'avenir, M. Claude Savard, afin de connaître l'état d'avancement des projets lancés en 2018 et les étapes qui suivront le lancement des deux premiers chantiers.

Deux formations seront offertes à l'automne 2019 sous forme de programmes sur mesure, soit le programme en intelligence urbaine et celui en innovation numérique. Il est prévu que ces programmes fassent l'objet d'un processus d'évaluation en continu plutôt que d'évaluations périodiques. Les projets retenus ont été identifiés comme répondant à des besoins actuels de formation.

La Commission souligne qu'une des réussites du projet des Chantiers d'avenir a trait à l'élaboration d'un programme dans un très court délai, rendu possible par un accompagnement institutionnel soutenu. Puisque les phases d'exploration et d'élaboration sont souvent les plus longues dans l'ensemble du processus menant au lancement d'un programme financé par le MEES, la Commission voit une solution possible au développement rapide d'offres de formation répondant aux besoins changeants d'une société en pleine évolution.

La présentation s'est conclue sur le second appel à projets qui devrait mener au développement d'un nouveau chantier au cours de l'année universitaire 2019-2020.

7. Remerciements

La Commission souhaite vivement remercier la secrétaire permanente, Mme Marise Ouellet, pour le travail remarquable qu'elle a accompli au cours de cette période.

La Commission adresse aussi ses remerciements à Mme Brigitte Lacroix, Mme Diane Lagueux et Mme Martine Duquet pour leur soutien aux travaux administratifs et de secrétariat de la Commission.

Nous remercions tout particulièrement M. Alain Faucher qui a siégé à la Commission des études en tant qu'adjoint à la vice-rectrice aux études de 2005 à 2008, adjoint au vice-recteur aux études et aux activités internationales (VREAI) entre 2008 et 2012, puis à titre de Directeur à la direction générale des programmes de premier cycle (DGPC) de 2015 à 2018.

Enfin, la Commission exprime sa reconnaissance envers toutes les personnes qui apportent régulièrement leur concours à l'un ou l'autre dossier qui lui sont soumis, ainsi

qu'envers les facultés, les directions et les services qui accordent pleine attention à ses demandes en y répondant avec diligence et générosité. La Commission souhaite souligner la bonne collaboration du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes qui facilite la réalisation de ses différents mandats.

Pour les membres de la Commission des études,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Audette', with a stylized, cursive script.

Marie Audette
Présidente

Le 26 septembre 2019

Annexe 1

Liste des membres de la Commission des études – Année 2018-2019

*Remplacé (démission ou fin de mandat)	
Présidente	AUDETTE, Marie
Trois professeurs Arts et lettres	BERGERON, Patrice, FTSR <i>*Bonneau, Guy, FTSR</i>
	CLERC, Isabelle, FLSH <i>*Deffis, Emilia Ines, FLSH</i>
	LAVIGNE, Alain, FLSH
Trois professeurs Sciences humaines	Siège vacant <i>* Audet, Josée, FSA</i>
	Siège vacant <i>* Deblois, Lucie, FSE</i>
	FENCHEL, François, FSS
Deux professeurs Sciences de la santé	CLOUTIER, Karine, FPHA
	LECLERC, Pierre, FMED
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	AIDER, Mohamed, FSAA
	CHOUINARD, Jean-Yves, FSG
	COCARD, Marc, FFGG
	GOULET, Vincent, FSG
Deux chargés de cours	ÉMOND, Louis
	NÉRON, Louise <i>*Prévost, André</i>
Deux étudiants de 1^{er} cycle CADEUL	BOURQUE, Marie-Lyne <i>*Allard, Ève-Marie</i>
	COULOMBE-ROZON, François <i>*Raymond, Alexa-Maude</i>
Deux étudiants de 2^e ou 3^e cycle AELIÉS	CARRIER, Micaël
	SIDIBE, Aboubacar
SANS DROIT DE VOTE	
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise
D'OFFICE	
Rectrice	D'AMOURS, Sophie
Vice-recteur aux études et affaires étudiantes : Adjoint au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes :	BEAUREGARD, Robert, représenté par : DE WAELE, Michel
Doyenne, Faculté études supérieures et postdoctorales	BASTIEN, Josée
Directeur général du premier cycle	SENÉCAL, Caroline (intérim) <i>*Faucher, Alain</i>

Annexe II

Dossiers de la Commission 2018-2019

PROGRAMMES CONDUISANT À L'OBTENTION D'UN GRADE
Maîtrise et doctorat en sciences de la réadaptation (adoptés le 25 septembre 2018 par le Conseil universitaire)
Baccalauréat intégré en finance quantitative (adopté le 6 novembre 2018 par le Conseil universitaire)
Maîtrise qualifiante en enseignement au secondaire (adopté le 7 mai 2019 par le Conseil universitaire)

Dossiers du Comité-conseil responsable de l'évaluation des projets de programmes courts 2018-2019

DOSSIERS COMPLÉTÉS
Certificat en langue et cultures du monde arabe (adopté le 5 mars 2019 par le Conseil universitaire)
DESS en éducation physique et sportive (adopté le 5 mars par le Conseil universitaire)
Certificat en comptabilité appliquée (adopté le 7 mai 2019 par le Conseil universitaire)
DESS en sciences des religions (adopté le 7 mai 2019 par le Conseil universitaire)
Diplôme professionnel de 3 ^e cycle en soins pharmaceutiques spécialisés (adopté le 18 juin 2019 par le Conseil universitaire)